



Devis sans duree de validite

Par **GUIVARCH**, le **04/11/2009** à **13:38**

Bonjour,

Je suis artisan menuisier et j'ai établi un devis à une mairie fin 2008 sans mettre de durée de validité de mon offre.

Le client a accepté mon devis mais les prix des matériaux a changé en un an et je ne peux maintenir les mêmes prix.

Que puis je faire ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Patricia**, le **04/11/2009** à **20:09**

Bonsoir,

Votre souci est délicat...

Le premier problème est que sans précision :

- de la durée de validité de l'offre, votre devis n'a pas été établi dans les règles commerciales.

A défaut d'une telle mention de date, la durée de validité du devis est appréciée au cas par cas par les tribunaux ; fixant un délai raisonnable.

Qui, je pense et il me semble peut-être de 3 mois.

Le deuxième problème est que vous êtes confronté à une mairie...

Entreprendre une négociation financière me laisse sceptique car votre devis a été accepté selon la possibilité du budget communal de l'année 2008...

Prenez rendez-vous avec un des responsables du service pour lui expliquer.
Peut-être cette mairie pourra payer ce surcoût des matériaux depuis 1 an.

Pour ma part, je ne vois rien d'autre à vous conseiller. Un confrère vous apportera peut-être une réponse supplémentaire...